

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: **89470004.6**

⑤ Int. Cl.4: **F 21 V 21/10**

⑱ Date de dépôt: **23.03.89**

⑳ Priorité: **19.04.88 FR 8805323**

㉔ Date de publication de la demande:
25.10.89 Bulletin 89/43

㉖ Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI LU NL

㉗ Demandeur: **3e INTERNATIONAL**
La Vaux de Chanot
F-54380 Dieulouard (FR)

㉘ Inventeur: **Marchal, Robert**
La Vaux de Chanot
F-54380 Dieulouard (FR)

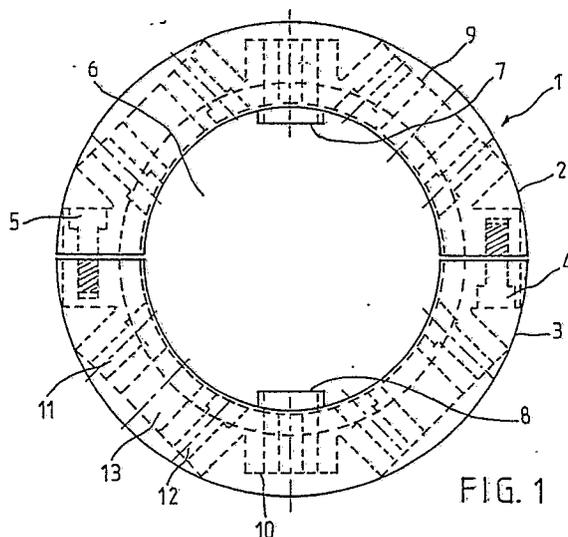
㉙ Mandataire: **Poupon, Michel**
3, rue Thiers BP 421
F-88011 Epinal Cédex (FR)

㉚ **Ensemble pour la réalisation de lampadaires d'éclairage à plusieurs luminaires.**

㉛ Ensemble pour la réalisation de lampadaires d'éclairage à plusieurs luminaires à partir d'un mât support, caractérisé en ce qu'il se compose essentiellement de :

- au moins une pièce de liaison (1) sur mât,
- au moins un bracelet support de tubes, tubes sur lesquels sont fixés lesdits luminaires,

la pièce de liaison et les bracelets étant reliés mécaniquement entre eux.



Description

Ensemble pour la réalisation de lampadaires d'éclairage à plusieurs luminaires

La présente invention a pour objet un ensemble pour la réalisation de lampadaires d'éclairage à plusieurs luminaires à partir d'au moins un mât support.

Lors de la réalisation de structures d'éclairage, en particulier d'éclairage public et résidentiel, on s'oriente de plus en plus, pour des raisons d'esthétique, vers la recherche de structures complexes et originales en jouant sur la position et le nombre des luminaires d'éclairage sur une même structure.

Jusqu'à présent, ceci est obtenu par la mise en oeuvre de structures lourdes mécano-soudées ou de pièces très spécifiques, donc onéreuses. En outre, les orientations dans l'espace sont limitées.

Le besoin se fait donc sentir d'un moyen permettant de disposer les luminaires d'un luminaire n'importe où dans l'espace à partir d'au moins un mât support.

Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu avec un ensemble pour la réalisation de lampadaires d'éclairage à plusieurs luminaires à partir d'un mât support, caractérisé en ce qu'il se compose essentiellement de :

- au moins une pièce de liaison sur mât,
- au moins un bracelet support de tubes, tubes sur lesquels sont fixés lesdits luminaires,

la pièce de liaison et les bracelets étant reliés mécaniquement entre eux.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description faite ci-après d'un mode de mise en oeuvre, donné à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus d'une pièce de liaison conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue de dessous d'un bracelet conforme à l'invention.

On se référera tout d'abord à la figure 1 .

La pièce de liaison (1) se compose de deux demi-coquilles (2,3) reliées entre elles par exemple par des vis à 6 pans (4,5). La pièce de liaison détermine un espace intérieur (6) dans lequel vient se loger le mât support, non représenté.

Optionnellement, chaque demi-coquille pourra comporter des portées creuses (7,8), radiales, en saillie vers l'intérieur de la zone (6) pour renforcer la fixation par le mât support qui sera muni d'alésages correspondants. Les portées servent également de passages de câbles électriques en provenance de l'alimentation centrale au travers du mât.

Sur sa périphérie, la pièce de liaison comporte une pluralité de platines telles que (9,10) servant de surfaces de contact.

Les platines telles que (9) sont par exemple de structure verticale, les platines (10) étant de structure horizontale.

Les platines comportent toutes deux alésages (11,12) de fixation et un alésage central (13) de passage de câble.

Chaque platine peut recevoir un bracelet tel que représenté à la figure 2. Les platines pourraient également être de structure intermédiaire entre

l'horizontale et la verticale, pour des applications spécifiques. Elles peuvent être également identiques et donc polyvalentes.

On se référera maintenant à la figure 2.

On y a représenté un bracelet (14) également constitué par l'assemblage de deux demi-coquilles (15,16) au moyen de vis 6 pans (17,18).

Le bracelet détermine intérieurement un espace (19) dans lequel sera logée une console support de luminaire, non représentée.

L'une des demi-coquilles (16) est munie de deux alésages (20,21) destinés à coopérer pour la fixation avec les alésages (11,12) de la pièce de liaison, en étant traversés par un moyen mécanique d'assemblage.

Les bracelets peuvent être indifféremment disposés verticalement ou horizontalement (en faisant référence à la position relative des plans principaux de la pièce de liaison et du bracelet) ou en toute position intermédiaire.

Les bracelets comportent également une portée (22) creuse faisant saillie vers l'intérieur dudit bracelet et coopérant à la fixation des bracelets sur chaque console comme explicité précédemment pour les portées (7,8) de la pièce de liaison.

Les portées creuses servent également de passages de câbles.

Dans la structure illustrée à la figure 1, on peut par exemple disposer quatre bracelets horizontaux et deux bracelets verticaux. Ceci n'est nullement limitatif.

Différentes variantes de mise en oeuvre peuvent être prévues pour élargir encore les possibilités du dispositif.

Ainsi, un bracelet pourra lui-même servir d'accrochage à un second bracelet.

De même, on peut prévoir d'adapter les bracelets de manière à ce qu'ils puissent recevoir directement un luminaire, qui viendra ainsi être disposé tangentiellement au tube.

Enfin, on peut standardiser les pièces de liaison en prévoyant des réducteurs en fonction des diamètres du ou des mâts supports.

Grâce à cette structure, on peut positionner les luminaires de luminaire n'importe où dans l'espace et réaliser des arrangements jamais obtenus jusqu'à présent.

Revendications

1. Ensemble pour la réalisation de lampadaires d'éclairage à plusieurs luminaires à partir d'un mât support, caractérisé en ce qu'il se compose essentiellement de :

- au moins une pièce de liaison (1) sur mât,
- au moins un bracelet (14) support de tubes, tubes sur lesquels sont fixés lesdits luminaires, la pièce de liaison et les bracelets étant reliés mécaniquement entre eux.

2. Ensemble selon la revendication 1, caracté-

térisé en ce que la pièce de liaison (1) se compose de deux demi-coquilles (2,3) reliées entre elles par des vis à 6 pans (4,5), la pièce de liaison déterminant un espace intérieur (6) dans lequel vient se loger le mât support.

3. Ensemble selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque demi-coquille comporte des portées creuses (7,8) radiales, en saillie vers l'intérieur de la zone (6) pour renforcer la fixation sur le mât support qui sera muni d'alésages correspondants.

4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la

pièce de liaison comporte sur sa périphérie une pluralité de platines (9,10).

5. Ensemble selon la revendication 4, caractérisé en ce que chaque platine comporte deux alésages (11,12) de fixation d'un bracelet (14) et un alésage central (13) de passage de câble.

6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le bracelet (14) est constitué par l'assemblage de deux demi-coquilles (15,16) au moyen de vis six pans (17,18), le bracelet déterminant intérieurement un espace (19).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	DE-A-2 524 805 (FETTWEISS) * Page 3, ligne 18 - page 4, ligne 5 *	1	F 21 V 21/10
A	---	2,3,6	
Y	FR-A-2 188 789 (SEMPERLUX) * Figures 1-4 *	1	
A	---	4	
A	US-A-3 683 171 (SCLAFANI) * Figures 1-4 *	1	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			F 21 V F 21 S
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15-06-1989	Examineur FOUCRAY R.B.F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	